

On constate, d'une part, que plus le cadre d'emplois est élevé et plus le taux de féminisation est faible. D'autre part, à l'intérieur de chaque cadre d'emplois, le taux de féminisation diminue avec le niveau du grade.

Ces résultats montrent bien que les femmes sont faiblement représentées aux postes de direction ou d'encadrement supérieur, au regard de leur part dans l'ensemble de la fonction publique territoriale.

C'est dans les grades de directeur des services techniques, d'attaché principal, d'ingénieur principal et de directeur général adjoint que le taux de féminisation a le plus augmenté entre 2007 et 2009, avec une augmentation de ce taux située entre +5,1 points et +2,8 points.

Seuls les grades d'ingénieur et directeur général des services techniques ont vu leur taux de féminisation très légèrement diminuer.

Si on regarde, précisément, ce taux dans les collectivités de grande taille (régions, départements, communes de plus de 40 000 habitants, communautés urbaines et d'agglomération), on observe qu'il est inférieur pour les emplois fonctionnels de la filière administrative et technique. C'est le cas plus particulièrement des DGS dans les grandes collectivités, où le taux de féminisation est de 12,8 % contre 30,9 % dans l'ensemble des collectivités.

Par contre, le taux de féminisation dans les cadres d'emplois d'administrateur, d'attaché ou d'ingénieur ne diffère pas selon la taille de la collectivité.

Ces résultats se recoupent avec ceux détaillés par la députée Françoise Guégot dans son rapport de 2011 sur l'égalité professionnelle hommes-femmes dans la fonction publique : « C'est dans le secteur territorial que les femmes occupent le moins d'emplois de direction avec 18 % ».

Cependant, comparativement à ce qu'on observait en 2007 et même si cela reste insuffisant, on remarque que les taux de féminisation des agents titulaires de tous ces grades ont augmenté en 2009.

Taux de féminisation au 31 décembre 2007 et 2009 pour les agents titulaires des grades et emplois fonctionnels de catégorie A de la filière administrative et technique

	ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS		GRANDES COLLECTIVITÉS*
	2007	2009	2009
FILIERE ADMINISTRATIVE	84,8	84,9	83,1
Total emplois fonctionnels administratifs	31,3	33,5	24,0
Directeur général des services ou directeur	29,0	30,9	12,8
Directeur général adjoint ou directeur adjoint	34,3	37,1	27,9
Total administrateur	32,6	34,9	36,5
Administrateur hors classe	21,0	22,9	22,8
Administrateur	39,1	40,5	41,9
Total attaché	64,8	66,8	66,7
Directeur territorial	48,2	50,7	52,3
Attaché principal	58,3	62,3	65,3
Attaché	68,7	70,4	70,1
FILIERE TECHNIQUE	38,4	39,3	36,7
Total emplois fonctionnels techniques	8,0	10,1	8,2
Directeur général des services techniques	9,1	8,7	8,6
Directeur des services techniques	6,7	11,7	5,8
Total ingénieur	32,1	33,0	33,3
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	12,9	15,0	16,3
Ingénieur en chef de classe normale	18,6	19,5	20,4
Ingénieur principal	26,2	29,7	31,4
Ingénieur	41,2	40,9	40,9

* Régions, départements, communes de plus de 40 000 habitants, communautés urbaines et d'agglomération. Ce périmètre des grandes collectivités diffère de celui du décret n° 2012-347. Le décret n'évoque que les communes et les intercommunalités de plus de 80 000 habitants

> PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'exploitation statistique des « rapports au CTP sur l'état au 31/12/2009 des collectivités territoriales », les bilans sociaux, est réalisée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un comité technique paritaire (CTP) propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion. À partir des bilans au 31 décembre 2009, 24 230 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 21 306 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 45 %, ce qui représente près des trois quarts des personnels titulaires (73 %).

> POUR EN SAVOIR PLUS

Synthèse nationale des bilans sociaux 2009 - Février 2012 - disponible sur les sites : www.observatoire.cnfpt.fr et www.dgcl.intérieur.gouv.fr

Bis 83 - Août 2011 - Synthèse des résultats des bilans sociaux 2009 - Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistique ».

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale Place Beauvau - 75008 Paris - tél. : 01 53 43 84 10 - télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par : Centre national de la fonction publique territoriale

Direction de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale - Observatoire de la fonction publique territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12 - tél. : 01 55 27 44 00 - télécopie : 01 55 27 44 01

Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales
2, place des Saussaies - 75008 Paris - tél. : 01 49 27 31 87 - télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Jérôme Broquet

Tous les numéros des synthèses ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : www.observatoire.cnfpt.fr

LA PARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2009

Dans la fonction publique territoriale, fin 2009, 59,6 % des emplois permanents sont occupés par des femmes. Si l'on inclut les effectifs des agents non titulaires non permanents et des emplois aidés, le taux de féminisation est de 61,2 %.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est toujours un sujet d'actualité. Lors de la grande conférence sociale le 10 juillet 2012, le Premier ministre a annoncé que des négociations seront ouvertes au quatrième trimestre 2012, ce qui « pourrait permettre de conclure le premier accord en la matière dans la fonction publique ».

De plus, intervient le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

Ce décret découle de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations prévoit que les nominations dans les emplois supérieurs et dans les emplois de direction de l'Etat, dans les emplois de direction des régions, des départements, des communes de plus de 80 000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants, ainsi que dans les emplois de direction de la FPH, doivent comporter, à l'exclusion des renouvellements dans un même emploi ou des nominations dans un même type d'emploi, au moins 40 % de personnes de chaque sexe à compter de 2018 (cette proportion est fixée à 20 % pour les nominations prononcées en 2013 et 2014 et à 30 % pour celles prononcées de 2015 à 2017).

C'est dans ce contexte que cette synthèse présente des repères statistiques sur les emplois territoriaux selon le genre à partir de l'exploitation des rapports au comité technique paritaire (CTP) de 2009 en comparaison avec ceux de 2007, et propose des éléments nouveaux sur le taux de féminisation par cadre d'emplois de catégorie A et par grade pour les agents titulaires.

En 2009, il y a eu peu de changements par rapport à 2007 et 2005. Les évolutions qui interviennent sur le taux de féminisation sont liées à l'intégration depuis 2005 des personnels dans le cadre des transferts liés à l'acte II de la décentralisation.

Les femmes, qui sont majoritaires dans de nombreuses filières, sont systématiquement moins nombreuses dans les emplois de cadres.



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

PEU DE CHANGEMENTS SUR LES CARACTÉRISTIQUES GLOBALES ENTRE 2007 ET 2009

Davantage de femmes parmi les non titulaires territoriaux

Comme en 2007 et 2005, la part des femmes est significativement plus élevée pour les personnels non titulaires sur emploi permanent puisqu'elle atteint 68 % contre 58 % pour les titulaires et les stagiaires.

Concernant les autres personnels, le taux de féminisation s'élève à 96 % pour les assistantes maternelles et familiales, à 52 % pour les emplois aidés et il est d'environ 67 % pour les autres agents non permanents restants.

Cette large féminisation dans l'emploi public territorial est une constante. À titre de comparaison, les femmes représentent 50,6 % de la population française de 15 à 65 ans et 47,7 % de la population active (données issues de l'enquête emploi conduite par l'Insee du 1^{er} au 4^e trimestre 2009).

Des femmes qui restent largement représentées dans les filières sociale, médico-sociale et administrative

Le taux de féminisation et la structure du genre par filière en 2009 sont restés les mêmes qu'en 2007. En 2009, on observe que le taux de féminisation par catégorie a évolué pour les agents de catégorie A. En effet, le taux de féminisation pour ces derniers a augmenté de 3,3 points, ainsi, 59,4 % des agents de catégorie A sont des femmes en 2009 contre 56,1 % en 2007.

Cependant, le taux de féminisation reste plus important pour les agents de la catégorie B (63,8 %) ce qui s'explique par la forte féminisation des filières médico-sociale et administrative.

Comme en 2007, le taux de féminisation dépasse les 95 % dans les filières sociale (notamment sur les cadres d'emplois d'éducateur de jeunes enfants, d'agent spécialisé des écoles maternelles, d'agent social) et médico-sociale (cadres d'emplois de puéricultrice-cadre de santé, sage-femme, auxiliaire de puériculture, infirmier, puéricultrice).

Les filières administrative (83,7 %) et médico-technique (73,6 %) sont aussi fortement féminisées.

Les cadres d'emplois du secteur social et éducatif très fortement féminisés

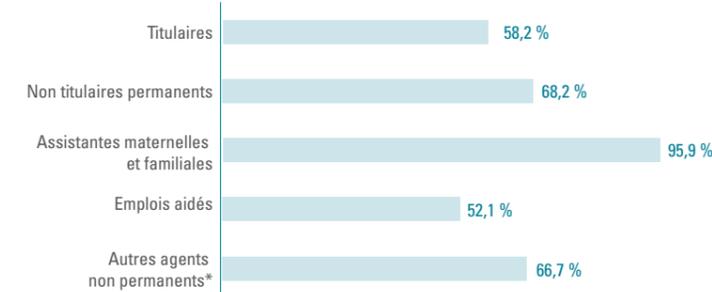
Cadres d'emplois...	... quasi exclusivement... (Plus de 95 % des effectifs)	... mixtes avec une surreprésentation des agents de genre... (Entre 75 et 95 % des effectifs)
... féminins	<ul style="list-style-type: none"> - sage-femme - auxiliaire de puériculture - puéricultrice-cadre de santé - agent spécialisé des écoles maternelles - puéricultrice - agent social - éducateur de jeunes enfants - infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> - auxiliaire de soins - assistant socio-éducatif - rééducateur - cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique - psychologue - adjoint administratif - secrétaire de mairie - bibliothécaire - assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques - conseiller socio-éducatif - rédacteur - conservateur des bibliothèques - médecin - assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - assistant médico-technique
... masculins	<ul style="list-style-type: none"> - capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel - lieutenant, major - directeur de police municipale - sapeur-pompier professionnel non officier 	<ul style="list-style-type: none"> - agent de maîtrise - chef de service de police municipale - garde-champêtre - contrôleur de travaux - agent de police municipale - technicien supérieur - directeur d'établissement d'enseignement artistique - conseiller des activités physiques et sportives - opérateur des activités physiques et sportives - infirmier d'encadrement de sapeurs-pompier professionnel - emplois fonctionnels techniques

→ Changement entre 2007 et 2009
Cadres d'emplois apparus dans le tableau en 2009

Les femmes sont fortement associées aux cadres d'emplois des filières sociale et médico-sociale, tandis que les hommes sont très fortement représentés dans des cadres d'emplois relevant de la sécurité (police municipale, sapeurs-pompier...).

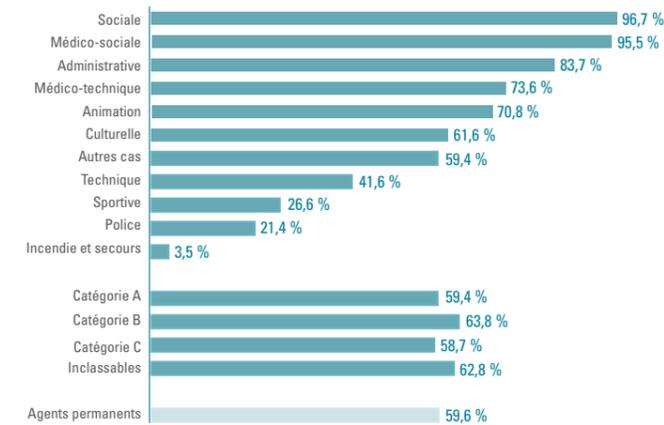
Sur les 59 cadres d'emplois que compte la FPT, 38, soit près des deux tiers, sont fortement déséquilibrés selon le genre.

Taux de féminisation selon le statut (en %)



* Autres agents non permanents = agents non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels, apprentis, agents non titulaires employés par les centres de gestion.

Taux de féminisation selon les filières et catégories (en %)



Un taux de féminisation qui reste important dans les départements

Au regard du type d'employeur et du statut, la part des personnels féminins présente d'importantes variations.

Malgré une stabilité du taux de féminisation des agents permanents dans l'ensemble de la fonction publique territoriale et quel que soit le statut, on observe des évolutions selon le type d'employeur. C'est le cas, notamment, dans les régions et les départements, où le taux de féminisation continue de diminuer entre 2007 et 2009,

	POIDS EFFECTIF AGENTS PERMANENTS EN 2009	Taux de féminisation (%)					
		TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL	
		2007	2009	2007	2009	2007	2009
Régions	4,8	59,6	58,2	56,9	59,2	59,1	58,3
Départements	14,8	72,8	64,8	67,4	67,6	72,2	65,1
Ensemble des communes et établissements communaux	63,3	59,7	61,0	70,8	70,8	61,2	62,4
SDIS	3,0	14,2	14,7	41,6	46,1	14,7	15,2
Communautés urbaines	2,4	30,8	30,9	47,5	47,7	32,0	32,5
Communautés d'agglomération / SAN	3,6	42,5	43,9	47,6	47,4	43,2	44,6
Communautés de communes	3,7	57,8	57,3	71,8	70,4	61,1	59,1
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	4,0	52,4	54,3	61,3	65,5	54,2	56,8
CDG et CNFPT	0,4	72,3	73,7	66,4	66,5	71,3	72,5
Ensemble des collectivités	100,0	58,1	58,2	68,0	68,2	59,4	59,6

Les femmes représentent 58,2 % des agents titulaires et stagiaires. Ce taux de féminisation est largement supérieur dans les centres de gestion et au CNFPT, puisqu'il y dépasse les 70 % et dans les départements où il est de 64,8 %. Il atteint 65 % dans les communes et établissements communaux de moins de 3 500 habitants.

Par contre, la proportion de femmes titulaires est nettement moins

et ce, du fait de la fin des transferts de compétences de l'Etat vers ces collectivités et donc de la baisse du taux de féminisation des agents titulaires.

Le taux de féminisation dans les régions est passé de 67,8 % en 2005 à 58,3 % en 2009 et de 75,8 % à 65,1 % sur la même période dans les départements.

importante dans les SDIS (14,7 %) et les communautés urbaines (31 %).

Les femmes sont plus présentes parmi les non titulaires dans l'ensemble des communes et établissements communaux et encore plus dans celles de moins de 3 500 habitants, avec plus de 80 % d'agents non titulaires féminins.

SITUATION DES GRADES SUPÉRIEURS ET DES EMPLOIS FONCTIONNELS

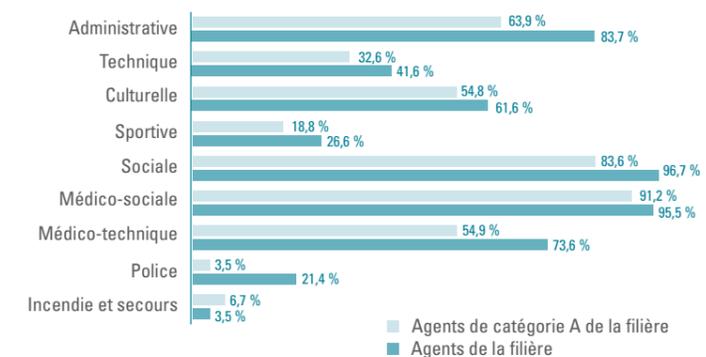
Les femmes relativement moins nombreuses dans les emplois de catégorie A

Excepté dans la filière incendie et secours, le taux de féminisation des agents de catégorie A de toutes les filières est inférieur au taux de féminisation de l'ensemble des agents de la filière.

Ce graphique indique le taux de féminisation des agents de catégorie A des différentes filières comparé à celui des agents de l'ensemble de la filière.

Note de lecture : En 2009, 32,6 % des agents permanents de catégorie A de la filière technique (emplois fonctionnels et ingénieur) sont des femmes, alors qu'elles représentent 41,6 % des agents permanents sur l'ensemble des cadres d'emplois de la filière technique.

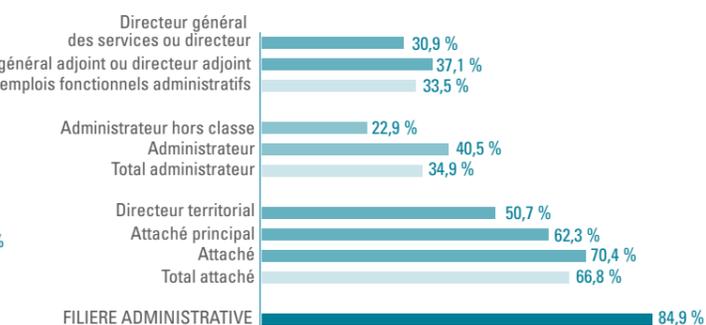
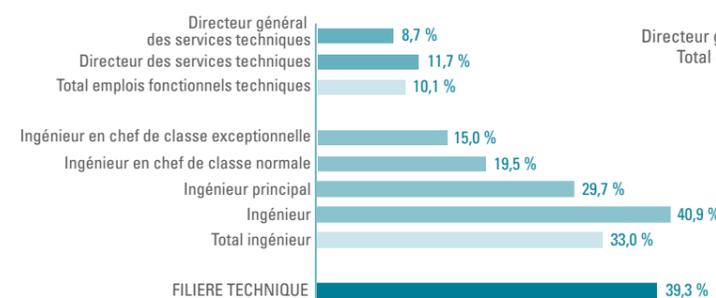
Taux de féminisation par filière



Situation des grades supérieurs et emplois fonctionnels des agents titulaires des filières technique et administrative

Parmi les titulaires de catégorie A, près de 70 % d'entre eux proviennent des filières technique ou administrative.

Ces graphiques représentent, pour les agents titulaires, le taux de féminisation par grade et par cadre d'emplois comparativement à celui de l'ensemble de leur filière.



Le cadre d'emplois d'infirmier d'encadrement de sapeurs-pompier professionnels qui était masculin à hauteur d'au moins 95 % en 2007 est passé à une part comprise entre 75 et 95 % en 2009.

La part des hommes parmi les directeurs d'établissement d'enseignement artistique, des opérateurs des A.P.S et des emplois fonctionnels techniques se situe entre 75 et 95 % en 2009 alors qu'elle était sous la barre des 75 % en 2007.